



## DEPOT DE PLAINTE suite au rejet de paiement hotel

Par **sadokca**, le **12/02/2015** à **14:44**

Bonjour

Je suis un étranger et j'ai passé la période des fêtes en France, j'ai demandé à un ami de me payer un hôtel campanile et je lui ai donné de l'argent liquide.

Aujourd'hui et après 2 mois, j'ai reçu un mail de la part de l'hôtel en m'informant que le paiement a été rejeté et que si je ne re-payerai pas l'hôtel, ils vont porter plainte et donner mon passeport je ne sais pas ou, bref...

je voulais savoir que dois je faire en ce moment vu que je ne peux pas me rendre en France qu'en fin Mars,

Quels sont les risques si je ne payerai pas dans les délais de 10 jours.

Merci d'avance.

Par **aguesseau**, le **12/02/2015** à **20:58**

bsr,

vous devriez demander à votre ami pour quelle raison le paiement a été rejeté, normalement c'est votre ami qui devait être poursuivi pour défaut de paiement.

dîtes à l'hôtel de poursuivre l'auteur du non-paiement.

cdt

Par **sadokca**, le **13/02/2015** à **10:31**

il ne répond pas à mes coup de fil,  
j'ai donné son nom à l'hôtel, mais puisque la réservation était à mon nom.  
maintenant, je veux connaître les risques, les délais....